

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval située au 851, boulevard Saint-Joseph, Roberval, le mardi 20 janvier 2026.

Étaient présents à cette réunion :

Marie-Noëlle Bhérer, mairesse de Saint-Prime
Jean-François Boily, maire de Roberval
Jean-Philippe Boutin, maire de Saint-Félicien
Claudine Brassard, représentante de Roberval
Luc Chiasson, maire de Chambord
Marc Deschênes, maire de Saint-François-de-Sales
Jacques Dubois, maire de La Doré
Vital Dumais, maire de Lac-Bouchette
Paméla Gagnon, représentante de Saint-Félicien
Martin Pagé, représentant de Saint-Félicien
Guy Privé, maire de Sainte-Hedwidge
René Tremblay, représentant de Roberval
Roger Villeneuve, maire de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet.

Assistent également à la séance :

Steeve Gagnon, directeur général
Danny Bouchard, directeur général adjoint et directeur du Service d'aménagement
Jacynthe Brassard, directrice du Service du développement des milieux
Odrey Doucet, directrice du Service du développement
Andrée-Anne Guay, conseillère en communication

1 OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. Yanick Baillargeon débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus cordiale bienvenue.

2026-01-001

2 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Vital Dumais, appuyé par M. Jean-Philippe Boutin et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté en y ajoutant le point suivant :

14.1 Nomination - Fondation CSSS Domaine-du-Roy.

3 RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL ET SUIVI

2026-01-002

3.1 RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par M. Guy Privé, appuyé par M. Martin Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 soit ratifié par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

4 **RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE**

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n^{os} 1 à 9 a été transmis antérieurement à la réunion.

5 **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2026-01-003

5.1 **ACCEPTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS**

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Roger Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes et des engagements ci-après énumérés soit acceptée.

**Liste des comptes
1^{er} au 31 décembre 2025**

Baillargeon, Yanick	784,98 \$
Belley, Valérie	192,23
Bhérer, Marie-Noëlle	246,96
Bonneau, Christoph	50,00
Bonneau, Stéphanie	150,00
Bouchard, Danny	122,32
Brassard, Jacynthe	210,92
Castonguay, Marie-Eve	37,94
Chiasson, Luc	265,68
Desbiens, Charles	175,78
Deschênes, Marc	17,64
Doucet, Odrey	195,42
Dubois, Jacques	46,06
Duchesne, Katia	230,00
Fortin, Annie	55,08
Fromage, Amélia	1 257,09
Gagnon, Steeve	596,78
Gagnon, Paméla	26,00
Guay, Andrée-Anne	50,00
Guy, Sophie	164,11
Jonckheere, Guillaume	223,44
Larouche, Sophie	59,78
Leclerc, Francis	227,44
Pagé, Martin	101,92
Perron-Chartier, Maryse	127,52
Petit, Nancy	8,64
PG Solutions inc.	48 026,22
Plourde, Cindy	574,14
Simard, Oréli	167,72
Thibeault, Nadia	96,54
Tremblay, Simon	516,19
Villeneuve, Sarah-Lee	89,38
Total fonds MRC	55 093,92 \$

Bernard, Francis	177,00 \$
Total fonds TPI	177,00 \$

Total des fonds 55 270,92 \$

**Liste des engagements
1^{er} au 31 décembre 2025**

DB-000049	Frais de huissiers dossier G. Bergeron	TREM90	294,51 \$
JB-000066	Bilan du projet - Production solidaire 2025	SIPD50	267,21
OD-000058	Adhésion annuelle neuf membres dév. économique	APDE10	1 386,60
OD-000059	Location salle rencontre dév. économique	MUNI73	120,00
OD-000060	Collation Lac-à-l'épaule dév. économique	MISS50	48,25
SG-000259	Dépenses novembre 2025	VISA-PF	411,06
SG-000260	Commandite - Village sur glace	VILL30	500,00
SG-000261	Commandite - Tournois M13-M15 Saint-Félicien	TOUR60	500,00
SG-000262	Commandite - École de musique de Saint-Félicien	ECOL80	500,00
SG-000263	Honoraires professionnels - Routes gourmandes	PERR80	10 255,77
SG-000264	Prêt de personnel - Saint-François-de-Sales	MUNI27	11 545,47
VB-000011	Cellulaire du mois de novembre-décembre	BELL60	1 254,44
VB-000017	Aliments divers	CUIZ50	37,45
VB-000019	Facture d'électricité du mois	HYDR33	5 872,62
VB-000021	Folks de novembre et décembre	FOLK80	466,04
VB-000024	Frais de poste	PITN50	10,35
VB-000025	Frais timbreuse (recharge)	PITN55	704,85
VB-000026	Nettoyage de tapis en novembre	CTAA50	49,68
VB-000027	Frais cafetière	CAFE65	966,38
VB-000079	Achat - Produits laitiers	NUTR10	85,70
VB-000116	Service DATTO - décembre	MICRO10	179,36
VB-000150	Frais informatiques	VISI67	700,27
VB-000185	Facturation progressive - Destination durable	MALL50	1 445,52
VB-000206	Élection message et président 2025	CHRL50	1 106,89
VB-000207	Prêt de personnel - Saint-François-de-Sales	MUNI27	9 683,33
VB-000208	Prêt de personnel - Saint-André	MUNI27	805,80
VB-000209	Repas - Séance du 26 novembre 2025	SERV29	509,46
VB-000210	Réparation de l'éclairage, luminaires défectueux	EKEL50	2 238,68
VB-000211	Atelier structuration, commercialisation touristique	MRCM50	4 024,13
VB-000212	Distribution de dépliants	ZOOS67	3 931,24
VB-000213	Dépenses - Novembre 2025	VISA-DG	511,25
VB-000214	Papier à lettre	IMPR50	1 018,68
VB-000215	Deux moniteurs pour géomatique	AUTH10	836,45

VB-000216	Appel de service - Fortitoken	PULS50	63,21
VB-000217	Honoraires - Constitution d'un OSBL	CAIN52	234,83
VB-000218	Repas - Séance du conseil du 9 décembre 2025	SERV29	567,41
VB-000219	Dépenses - Novembre 2025	VISA-AP	70,00
VB-000220	Maintenance - Climatisation	REFR50	297,61
VB-000221	Frais informatiques	PULS50	189,00
VB-000222	Frais informatiques - Décembre 2025	HIFI10	241,43
VB-000223	Carte-cadeau - Hélène Néron	9069QC	300,00
VB-000224	Ordinateur - Caurélye géomatique	AUTH10	3 713,29
VB-000225	Avis public - Consultation aménagement Saint-Prime	JOUR67	1 315,46
VB-000226	Chantier Tourisme - Pouvoirs d'aide	CAIN52	1 070,67
VB-000227	Appel d'offres - Évaluation foncière	CAIN52	2 881,39
VB-000228	Frais - Photocopieurs de décembre 2025	BURO50	755,69
VB-000229	Achats - Décembre 2025	SOLU50	281,53
VB-000230	Petite caisse - Recharge	PETI50	117,26
VB-000231	Projet étudiants internationaux - Cégep St-Félicien	CAIN52	88,06
VB-000232	Deux tablettes Samsung Galaxy	HIFI10	1 150,65
VB-000234	Dépenses - Décembre 2025	VISA-AP	535,03
VB-000235	Dépenses - Décembre 2025	VISA-DG	5 647,44
VB-000236	Dépenses - Décembre 2025	VISA-PF	3 845,31
VB-000237	Frais techniciens informatiques Octobre à décembre 2025	VILL08	7 747,24
Total fonds MRC			93 379,95 \$
VB-000002	Frais de TPV	GLOB40	47,49 \$
Total fonds villégiature			47,49 \$
DB-000033	Licence - Ajouter un utilisateur 2025-12-02 au 2026-07-11	ESRI50	953,73 \$
VB-000006	Acquisition d'un bien sans maître Novembre 2025	CAIN50	97,35
VB-000007	Acquisition d'un bien sans maître Octobre 2025	CAIN50	1 070,67
Total fonds TPI			2 121,75 \$
Total des fonds			95 549,19 \$

6 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

2026-01-004

6.1.1 DEMANDE DE MODIFICATION DU SADR - VILLE DE SAINT-FÉLICIEN

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2015;

Attendu que l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité régionale de comté de procéder à la modification de son schéma d'aménagement et de développement (SAD);

Attendu qu'en vertu de la résolution n° 2014-040 adoptée lors de la séance du 11 mars 2014, le conseil de la MRC s'est doté d'une procédure encadrant les demandes de modification au schéma d'aménagement et de développement par les municipalités locales;

Attendu la réception, le 12 novembre 2025, d'une demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la part de la Ville de Saint-Félicien visant l'agrandissement d'une aire sous affectation de villégiature à même une aire sous affectation agricole dynamique;

Attendu que la Ville de Saint-Félicien souhaite permettre le développement de quatre emplacements dédiés à la construction de résidences de villégiature à même les lots 2 671 423 et 2 671 439 du cadastre rénové du Québec, situés dans le secteur du chemin du Lac;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy est actuellement en processus de révision de son schéma d'aménagement et de développement, et qu'il y a lieu d'éviter les modifications ponctuelles au cours de cette période;

Attendu que le 8 juillet 2025, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy adoptait la résolution numéro 2025-204 en vertu de laquelle le conseil suspend les demandes de modification soumises par les municipalités locales pendant la période de révision du schéma d'aménagement et de développement révisé;

Attendu que la demande de modification soumise par la Ville de Saint-Félicien pourra être traitée à l'occasion de la révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC, laquelle doit être réalisée d'ici le 1^{er} décembre 2027;

Par conséquent, il est proposé par M. René Tremblay, appuyé par M^{me} Claudine Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé déposée par la Ville de Saint-Félicien visant l'agrandissement d'une aire sous affectation de villégiature à même une aire sous affectation agricole dynamique.

2026-01-005

6.1.2 DEMANDE D'EXCLUSION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC-MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 292-2022 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy, le périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Chambord a été agrandi d'une superficie de 6,2 hectares de manière à permettre un projet de développement résidentiel et commercial;

Attendu que la Municipalité de Chambord a procédé à la modification de ses outils d'urbanisme en vue de se conformer au règlement numéro 292-2022 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que la superficie de 6,2 hectares ajoutée au périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Chambord, correspondant à une partie du lot 5 007 348 du cadastre rénové du Québec, est située en zone agricole permanente;

Attendu que les espaces appropriés disponibles à des fins résidentielles multifamiliales, commerciales et de services de proximité situés hors de la zone agricole permanente sont insuffisants pour répondre aux besoins de la Municipalité de Chambord;

Attendu que pour assurer le développement de ses fonctions urbaines, la Municipalité de Chambord entend prolonger la rue de la Plaine d'une longueur approximative de 180 mètres, impliquant un empiètement en zone agricole permanente d'une superficie de 27 155,6 mètres carrés, correspondant à une partie du lot 5 007 348 du cadastre rénové du Québec;

Attendu que le 2 décembre 2024, la Municipalité de Chambord adoptait la résolution numéro 12-318-2024 en vertu de laquelle elle demande à la MRC du Domaine-du-Roy de déposer une demande d'exclusion d'une superficie de 27 155,6 mètres carrés de la zone agricole permanente, correspondant à une partie du lot 5 007 348 du cadastre rénové du Québec, en vue d'y autoriser des usages résidentiels de haute densité, commerciaux et de services de proximité;

Attendu que le projet est conforme au plan d'urbanisme numéro 2018-620 ainsi qu'au règlement de zonage n° 2018-621 de la Municipalité de Chambord;

Attendu que la résolution numéro 12-318-2024 de la Municipalité de Chambord ainsi que le document argumentaire déposés lors de la présente séance, incluant l'analyse en vertu des articles 58.2 et 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, font partie intégrante de la présente résolution;

Par conséquent, il est proposé par M. Marc Deschênes, appuyé par M^{me} Claudine Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy juge que la demande d'exclusion déposée répond aux orientations et objectifs du schéma

d'aménagement et de développement révisé en rapport avec la consolidation du noyau urbain;

Et demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'exclusion de la zone agricole pour la superficie de 27 155,6 mètres carrés, partie en continuité de la zone agricole permanente de la Municipalité de Chambord, et ce, en conformité des critères des articles 58.2 et 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles tels que présentés dans le document argumentaire faisant partie intégrante de la présente résolution.

2026-01-006

6.1.3 APPROBATION DE LA RÉSOLUTION 16-0625-10 - VILLE DE SAINT-FÉLICIEN

Attendu qu'en vertu du 4^e alinéa de l'article 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1; LAU), une municipalité qui accorde une dérogation mineure dans un lieu visé au 2^e alinéa de l'article 145.2, soit dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général, doit transmettre à la MRC une copie de la résolution accordant la dérogation mineure demandée;

Attendu que dans les 90 jours de la réception de la résolution, le conseil de la MRC peut, s'il estime que la décision autorisant la dérogation a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général :

1. Imposer toute condition visée au deuxième alinéa dans le but d'atténuer ce risque ou cette atteinte ou modifier, à ces fins, toute condition prévue par le conseil de la municipalité;
2. Désavouer la décision autorisant la dérogation, lorsqu'une atténuation du risque ou de l'atteinte n'est pas possible;

Attendu la résolution n° 16-0625-10 adoptée par le conseil de la Ville de Saint-Félicien et ayant pour effet d'accorder une demande de dérogation mineure visant à réduire la limite en cour avant, à 7,4 mètres plutôt que 9,0 mètres pour l'implantation d'un bâtiment accessoire, à l'extérieur de la zone inondable;

Attendu que le Service de l'aménagement du territoire a procédé à l'analyse de la décision autorisant la dérogation mineure, et qu'il juge qu'elle n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ni de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

Par conséquent, il est proposé par M. Vital Dumais, appuyé par M. Jacques Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser la Ville de Saint-Félicien que la MRC du Domaine-du-Roy n'entend pas se prévaloir des pouvoirs prévus au 4^e alinéa de l'article 145.7 de la LAU concernant la dérogation mineure octroyée en vertu de la résolution n° 16-0625-10, cette demande ne visant pas des dispositions adoptées en vertu des paragraphes 16° ou 16.1° du deuxième alinéa de l'article 113 ou des paragraphes 4° ou 4.1° du

2^e alinéa de l'article 115, et celle-ci n'ayant pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général.

6.2 VÉLOROUTE DES BLEUETS

2026-01-007

6.2.1 MANDAT - TRANSFERTS DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES AUX MUNICIPALITÉS LOCALES/BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Attendu la recommandation des membres du comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets d'octroyer un mandat à un conseiller juridique afin d'évaluer la procédure à suivre pour transférer aux municipalités locales les aménagements cyclables construits au fil des années par les différentes municipalités régionales de comté mandataires;

Attendu l'offre initiale soumise par Cain Lamarre, d'une somme estimée à 5 000 \$ plus taxes, à laquelle s'ajoutent les frais technologiques et administratifs, suite à laquelle un mandat a été octroyé par la résolution n° 2025-074 lors de la séance du 11 mars 2025;

Attendu que le mandat octroyé a nécessité davantage de recherches et de rédaction de documents que prévu lors du dépôt de l'offre de services, entraînant des coûts supplémentaires;

Par conséquent, il est proposé par M. Martin Pagé, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers de majorer le budget disponible dans le cadre du mandat octroyé à Cain Lamarre pour l'accompagnement juridique en vue du transfert des aménagements cyclables aux municipalités locales, et ce, pour un montant total de 25 000 \$ incluant les taxes, ainsi que les frais technologiques et administratifs.

Que les fonds nécessaires pour assumer cette dépense proviennent du fonds d'imprévus de la Véloroute des Bleuets.

2026-01-008

6.2.2 AUTORISATION DE PAIEMENT À LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE - TRAVAUX MAJEURS DE LA VÉLOROUTE DES BLEUETS/ANNÉE 2025

Attendu qu'à titre de MRC mandataire, la MRC de Maria-Chapdelaine a procédé à la réalisation de travaux majeurs visant la bonification de la Véloroute des Bleuets au cours de la période de 2012 à 2017;

Attendu que le financement de ces travaux s'est fait par règlement d'emprunt adopté par la MRC;

Attendu qu'annuellement, l'ensemble des municipalités régionales de comté partenaires de la Véloroute des Bleuets doit procéder au remboursement de ce règlement d'emprunt; et que pour l'année 2025,

le montant total du remboursement est de 327 285 \$, dont 100 519 \$ provient de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que le conseil pourrait donc autoriser le paiement d'un montant de 100 519 \$ à la MRC de Maria-Chapdelaine, représentant la part de la MRC du Domaine-du-Roy au remboursement du règlement d'emprunt pour l'année 2025;

Par conséquent, il est proposé par M. René Tremblay, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement d'une somme de 100 519 \$ à la MRC de Maria-Chapdelaine, représentant la part de la MRC du Domaine-du-Roy au remboursement du règlement d'emprunt pour l'année 2025.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent des quotes-parts imposées aux municipalités pour la Véloroute des Bleuets pour l'année 2025.

6.3 DOSSIERS DIVERS

2026-01-009

6.3.1 MANDAT - SERVICES PROFESSIONNELS EN FORESTERIE/ANNÉE 2026

Attendu que, dans le cadre de son mandat de gestion des terres publiques intramunicipales et en vertu des obligations prévues à la nouvelle Convention de gestion territoriale, la MRC du Domaine-du-Roy est chargée de mettre en valeur de façon optimale et intégrée les possibilités de développement qu'offre le territoire, notamment sur le plan forestier;

Attendu qu'en vertu de la résolution n° 2025-013, le conseil a octroyé à l'Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR) le mandat de services professionnels en foresterie, sous forme d'une banque de 210 heures couvrant l'année 2025, au coût de 21 210 \$ plus taxes;

Attendu les enjeux découlant de cette situation, le conseil pourrait autoriser, dans le cadre du contrat octroyé à AGIR, une enveloppe supplémentaire pour terminer la révision de son Plan d'aménagement forestier intégré volet tactique (PAFIT) pour un mandat estimé à 55 heures et un coût de 5 775 \$. En complément, la MRC pourrait mandater AGIR pour terminer la révision de son Plan d'aménagement forestier intégré volet tactique (PAFIT) pour un mandat estimé à 55 heures et un coût de 5 775 \$;

Par conséquent, il est proposé par M. Martin Pagé, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un budget supplémentaire de 5 775 \$, plus taxes, pour terminer la révision de son Plan d'aménagement forestier intégré volet tactique (PAFIT).

Que la résolution n° 2025-013 est modifiée afin de confirmer le montant du mandat à 21 210 \$ plus taxes.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent du fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales.

2026-01-010

6.3.2 **NOMINATION - COMITÉ D'AMÉNAGEMENT**

Attendu que le conseil de la MRC souhaite mettre en place un comité d'aménagement, lequel sera composé de trois membres et aura comme responsabilité d'accompagner toute la démarche de révision du schéma d'aménagement et de développement actuellement en cours, et ce, en collaboration avec l'équipe du Service de l'aménagement du territoire;

Par conséquent, il est proposé par M. Jean-François Boily, appuyé par M. René Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner les personnes ci-dessous pour représenter la MRC du Domaine-du-Roy au comité d'aménagement :

- M^{me} Marie-Noëlle Bhérer;
- M^{me} Pamela Gagnon;
- M. Martin Pagé.

2026-01-011

6.3.3 **NOMINATION - COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

Attendu que le conseil de la MRC doit procéder à la désignation de deux élus à titre de membres du comité consultatif agricole de la MRC du Domaine-du-Roy à la suite des élections municipales de novembre 2025;

Attendu que le conseil de la MRC doit également renouveler le mandat venu à échéance de certains des membres du comité;

Par conséquent, il est proposé par M. Jacques Dubois, appuyé par M. Roger Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la nomination des personnes ci-dessous au comité consultatif agricole de la MRC du Domaine-du-Roy :

Représentant	Organisation	Échéance du mandat
René Tremblay	MRC du Domaine-du-Roy	31 décembre 2027
Marc Deschênes	MRC du Domaine-du-Roy	31 décembre 2026
Luc Delaunière	UPA	31 décembre 2027
Pierre Murray	UPA	31 décembre 2026
Guillaume Gagnon	UPA	31 décembre 2027
Michel Boily	Citoyen	31 décembre 2026

2026-01-012

6.3.4 NOMINATION - COMITÉ MULTIRESSOURCE DES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES

Attendu que la Convention de gestion territoriale encadrant la prise en charge et la gestion des terres publiques intramunicipales prévoit le maintien d'un comité multiressource;

Attendu que le conseil de la MRC doit procéder au remplacement de certains des membres du comité à la suite des élections municipales de novembre 2025;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Guy Privé et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer les personnes ci-dessous au comité multiressource :

Représentant	Organisation	Échéance du mandat
René Tremblay	MRC du Domaine-du-Roy	31 décembre 2027
Marc Deschênes	MRC du Domaine-du-Roy	31 décembre 2026

2026-01-013

6.3.5 NOMINATION - COMITÉ DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

Attendu que le conseil doit procéder au remplacement de certains des membres du comité de gestion environnementale de la MRC du Domaine-du-Roy à la suite des élections municipales de novembre 2025;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudine Brassard, appuyé par M. Martin Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner M. René Tremblay pour siéger au comité du système de gestion environnementale des terres publiques intramunicipales, et ce, en remplacement de M^{me} Claire Desbiens.

7 DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIOÉCONOMIQUE

2026-01-014

7.1 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU DOMAINE-DU-ROY - SOURCES DE FINANCEMENT

Attendu le règlement n° 305-2023 visant à mettre en place le Fonds de développement du Domaine-du-Roy;

Attendu que l'article 3 du règlement n° 305-2023 prévoit que les sources de financement du fonds seront établies annuellement par résolution du conseil de la MRC;

Attendu que le solde non engagé du volet territorial du fonds au 31 décembre 2025 est suffisant pour répondre aux besoins de l'année 2026;

Attendu les nouvelles modalités du Fonds régions et ruralité, volet 2, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Par conséquent, il est proposé par M. Vital Dumais, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les sources de financement pour l'année 2026 du Fonds de développement du Domaine-du-Roy, soit :

Volet territorial :

- Utilisation des sommes résiduelles du volet territorial au 31 décembre 2025 (article 3.1 à 3.3);

Volet local :

- Fonds de développement provenant des redevances issues des projets de mise en valeur hydroélectrique - Volet local : selon les modalités définies par les règlements n° 244-2016 et n° 306-2023 (article 3.4);
- Les nouvelles modalités du Fonds régions et ruralité, volet 2, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation font en sorte que les sommes en conformité avec l'article 3.5 du règlement n° 305-2023 seront dorénavant gérées indépendamment du fonds de développement du Domaine-du-Roy (article 3.5).

2026-01-015

**7.2 ADOPTION DE PROJETS - FONDS DE DÉVELOPPEMENT
DOMAINE-DU-ROY**

Attendu que le comité d'évaluation de projets a procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles dans le Fonds de développement du Domaine-du-Roy;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudine Brassard, appuyé par M. Marc Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de financer les projets ci-dessous :

1. Gym PrimFit

Municipalité de Saint-Prime | Volet local 30 000 \$ | FDDDR (FDH)
Montant recommandé : 30 000 \$ sur un coût de projet total de 63 679 \$
Date de début : 12 janvier 2026 | Date de fin prévue : 1^{er} septembre 2026

2. Étude d'opportunités de développement

Municipalité de Chambord | Volet local 23 006 \$ | FDDDR (FDH)
Montant recommandé : 23 006 \$ sur un coût de projet total de 35 008 \$
Date de début : 5 janvier 2026 | Date de fin prévue : 30 avril 2026

Que la directrice du Service du développement des milieux est autorisée à superviser les décaissements dans le cadre de la gestion administrative de ces projets.

2026-01-016

7.3 **BUDGET POUR LE PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS 2026**

Attendu que dans le cadre de la nouvelle entente 2025-2028, signée avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, un montant de 450 688 \$ est disponible sur trois ans;

Attendu que la répartition du budget est de 75 % provenant du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et de 25 % provenant de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu qu'à la suite de la présentation du plan d'action et du budget 2025-2028, des recommandations et des demandes ont été soumises au conseil de la MRC pour l'année 2026 comme :

- Autorisation du budget 2026 tel que présenté;
- Autorisation de lancer l'appel de projets en continu à compter du 26 janvier 2026 et de gérer le processus avec le comité d'analyse, selon les modalités en annexe;
- Autorisation de répartir les sommes liées aux cérémonies d'accueil, pour un montant total de 5 425 \$, de la manière suivante :

Saint-André :	275 \$
Saint-François-de-Sales :	275 \$
Sainte-Hedwidge :	275 \$
Chambord :	650\$
Lac-Bouchette :	650\$
La Doré :	650\$
Saint-Prime :	650 \$
Roberval :	1 000 \$
Saint-Félicien :	1 000 \$

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer, appuyé par M. Roger Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ensemble des recommandations et des demandes ci-haut mentionnées.

Que M^{me} Jacynthe Brassard, directrice au développement des milieux, est autorisée à gérer les encaissements et les décaissements associés au projet.

2026-01-017

7.4 **STRATÉGIE TOURISTIQUE - BUDGET 2026**

Attendu que l'année 2025 a marqué le déploiement de la nouvelle stratégie touristique 2025-2030 et que pour soutenir son lancement, le conseil a accordé une bonification budgétaire de 50 000 \$, portant l'enveloppe totale à 315 000 \$ pour l'exercice 2025;

Attendu que les constats et les réalisations de cette première année de mise en œuvre sont présentés en annexe, mettant en lumière les retombées des actions entreprises dans le cadre de la stratégie quinquennale du Domaine-du-Roy;

Attendu qu'en prévision de l'année 2026, une proposition budgétaire de 315 000 \$ est soumise, laquelle assurera le maintien du niveau d'investissement actuel, permettant la reconduction des initiatives jugées porteuses en 2025, notamment le Programme d'accélération de la

croissance touristique, le forfait Multiattraits et les interventions ciblées par secteur d'activités;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudine Brassard, appuyé par M. Jean-Philippe Boutin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition budgétaire de 315 000 \$ pour maintenir la stratégie touristique 2025-2030.

2026-01-018

7.5 PROGRAMME D'ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE TOURISTIQUE - APPELS DE PROJETS

Attendu que dans le cadre du budget 2026 octroyé au chantier Tourisme (axe 3.1), ce dernier souhaite lancer un appel de projets visant à accélérer la croissance des attraits touristiques existants et en devenir, par le biais du Programme d'accélération de la croissance touristique 2026, et ce, pour une enveloppe de 80 000 \$;

Attendu que le programme vise à soutenir financièrement des projets contribuant à l'amélioration de l'expérience touristique;

Attendu que l'aide financière peut couvrir jusqu'à 50 % des dépenses admissibles pour les entreprises privées et jusqu'à 80 % pour les organismes sans but lucratif ainsi que les organisations municipales, et ce, dans le respect du cumul de l'aide gouvernementale;

Attendu que la contribution maximale par projet est de 10 000 \$;

Attendu que deux appels de projets sont prévus en 2026, à déposer le 27 avril 2026 et le 1^{er} novembre 2026, selon les sommes qui seront alors disponibles;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les deux appels de projets décrits ci-dessus.

2026-01-019

7.6 OCTROI AIDE FINANCIÈRE - BUDGET FRR - MADA

Attendu que les comités d'évaluation de projets ont procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles du Fonds régions et ruralité pour poursuivre la mise en œuvre de la politique MADA 2022-2025 pour l'année 2026;

Par conséquent, il est proposé par M. Jacques Dubois, appuyé par M. Martin Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le projet ci-dessous.

Octroi d'aide financière - Pièce de théâtre « En quête de votre argent, prévenir les fraudes chez les aînés » :

MRC Domaine-du-Roy | FRR MADA | volet territorial

Montant recommandé : 5 000 \$ (4 000 \$ FRR (80 %) et 1 000 \$ (20 % FDH) sur un coût de projet total de 7 513 \$

Date de début : 23 avril 2026 | Date de fin prévue : 23 avril 2026.

Que la MRC du Domaine-du-Roy, à titre de fiduciaire, accorde le mandat au Théâtre Parminou.

Que M^{me} Sophie Guy, conseillère en développement local, est autorisée à signer ou octroyer le contrat.

Que M^{me} Jacynthe Brassard, directrice au développement des milieux, est autorisée à gérer les décaissements.

2026-01-020

7.7 OCTROI AIDE FINANCIÈRE 2026 - CENTRAIDE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Attendu la demande d'aide financière de Centraide Saguenay-Lac-Saint-Jean auprès de la MRC du Domaine-du-Roy;

Par conséquent, il est proposé par M. Roger Villeneuve, appuyé par M^{me} Claudine Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder à Centraide Saguenay-Lac-Saint-Jean une somme de 0,30 \$ par habitant du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy, pour un total de 8 861 \$ pour 2026.

Que les crédits budgétaires pour cette somme sont prévus à même le budget 2026 de la MRC.

2026-01-021

7.8 NOMINATION - COMITÉ PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES (PIAR)

Attendu qu'à la suite du renouvellement de la mesure « Réseau accès PME », la MRC du Domaine-du-Roy doit déposer un plan d'intervention et d'affectation des ressources et nommer de nouvelles personnes pour siéger au comité de pilotage;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudine Brassard, appuyé par M. Jean-François Boily et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner les personnes ci-dessous pour siéger au comité de pilotage de la mesure « Réseau accès PME ».

- M. Jean-Philippe Boutin, maire de Saint-Félicien, élu par la MRC comme représentant urbain;
- M. Jean-François Boily, maire de Roberval, élu par la MRC comme représentant urbain;
- M. François Lavoie, directeur financier, Village historique de Val-Jalbert, membre du comité d'investissement;
- M. Christine Levasseur, architecte, Ardoise architecture, membre du comité d'investissement;
- M. Marc Tremblay, directeur général, SADC Lac-Saint-Jean Ouest, représentant organisme économique;
- M. Sylvain Privé, analyste principal, MRC du Domaine-du-Roy;
- M^{me} Nancy Guillemette, députée de Roberval.

2026-01-022

7.9 **FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - FONDS ÉCONOMIQUES
OCTROYÉS DU 1^{ER} AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 2026**

Attendu les nouvelles normes et modalités à respecter en vertu de l'Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Guy Privé et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier les résolutions ci-dessous dont l'aide financière provient du Fonds régions et ruralité.

Numéro de dossier du bénéficiaire	Coût total du projet	Montant accordé	Date de début	Date de fin prévue
CI—2025—014	38 500,00 \$	10 000,00 \$	20-03-2025	30-04-2025
CI—2025—016	50 000,00 \$	10 000,00 \$	01-04-2025	15-10-2025
CI—2025—021	20 361,00 \$	3 000,00 \$	14-03-2025	30-07-2025
CI—2025—022	11 179,00 \$	4 700,00 \$	01-04-2025	21-05-2025
CI—2025—023	126 647,00 \$	6 500,00 \$	01-04-2025	23-10-2025
CI—2025—024	645 000,00 \$	10 000,00 \$	20-03-2025	05-05-2025
CI—2025—025	10 000,00 \$	5 000,00 \$	01-04-2025	20-10-2025
CI—2025—030	32 856,00 \$	7 200,00 \$	22-03-2025	30-12-2025
CI—2025—031	37 500,00 \$	6 500,00 \$	01-04-2025	31-07-2025
CI—2025—032	18 260,00 \$	6 480,00 \$	01-04-2025	31-10-2025
CI—2025—033	17 849,00 \$	5 710,00 \$	14-04-2025	01-07-2025
CI—2025—034	11 949,00 \$	3 500,00 \$	14-04-2025	30-09-2025
CI—2025—037	25 000,00 \$	6 600,00 \$	01-04-2025	01-07-2025
CI—2025—039	267 850,00 \$	7 500,00 \$	25-03-2025	31-12-2025
CI—2025—040	73 000,00 \$	5 000,00 \$	01-03-2025	31-07-2025
CI—2025—041	22 404,00 \$	5 000,00 \$	01-04-2025	01-08-2025
CI—2025—046	101 800,00 \$	7 200,00 \$	17-03-2025	31-12-2025
CI—2025—047	25 000,00 \$	5 000,00 \$	02-06-2025	31-12-2025
CI—2025—048	54 457,00 \$	7 400,00 \$	05-05-2025	31-12-2025
CI—2025—049	104 000,00 \$	10 000,00 \$	30-05-2025	30-09-2025
CI—2025—050	24 500,00 \$	7 400,00 \$	08-05-2025	31-12-2025
CI—2025—051	6 300,00 \$	2 000,00 \$	29-05-2025	31-12-2025
CI—2025—052	7 000,00 \$	2 000,00 \$	24-04-2025	31-12-2025
CI—2025—053	36 673,00 \$	7 600,00 \$	27-04-2025	30-11-2025
CI—2025—057	11 684,00 \$	1 900,00 \$	09-06-2025	30-09-2025
CI—2025—058	11 980,00 \$	2 400,00 \$	19-06-2025	15-08-2025
CI—2025—059	22 750,00 \$	13 200,00 \$	09-06-2025	31-12-2025
CI—2025—060	11 225,00 \$	3 500,00 \$	23-06-2025	30-11-2025
CI—2025—061	12 000,00 \$	3 400,00 \$	15-06-2025	15-10-2025
CI—2025—062	163 940,00 \$	10 000,00 \$	16-06-2025	31-12-2025
CI—2025—063	1 200,00 \$	1 200,00 \$	15-10-2025	22-10-2025
CI—2025—065	6 000,00 \$	6 000,00 \$	10-07-2025	01-06-2026
CI—2025—083	2 900,00 \$	900,00 \$	04-12-2025	30-06-2026
CI—2025—084	27 268,00 \$	6 900,00 \$	14-12-2025	31-08-2026
CI—2025—085	1 555,00 \$	775,00 \$	01-12-2025	31-12-2025
CI—2025—086	20 500,00 \$	4 400,00 \$	04-11-2025	30-03-2025
CI—2025—088	32 000,00 \$	7 500,00 \$	04-12-2025	31-07-2025

2026-01-023

7.10 **RADIATION PRÊT FLI 2025**

Il est proposé par M. Martin Pagé, appuyé par M^{me} Pamela Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la radiation des prêts suivants.

Nom	Solde du prêt	Montants à radier	
		Capital	Intérêts
CI - 2023-197 (PAUPME feux de forêt)	36 285 \$	35 398 \$	887 \$
CI 2023-211 (PAUPME feux de forêt)	35 079 \$	34 464 \$	615 \$
TOTAL	71 364 \$	69 862 \$	1 502 \$

2026-01-024

7.11 **SERVICE D'INTERVENTION PROXIMITÉ - OCTROI AIDE FINANCIÈRE (BUDGET FRR - MADA)**

Attendu que les comités d'évaluation de projets ont procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles du Fonds régions et ruralité pour poursuivre la mise en œuvre de la politique MADA 2022-2025 pour l'année 2026;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudine Brassard, appuyé par M. Roger Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière pour la réalisation du projet ci-dessous.

Déploiement de la trajectoire en gériatrie de proximité

Service d'intervention de proximité Domaine-du-Roy (SIP) | FRR MADA | volet projets territoriaux

Montant recommandé : 7 000 \$ sur un coût de projet total de 8 400 \$

Date de début : 26 janvier 2026 | Date de fin prévue : 31 mars 2027.

2026-01-025

7.12 **ADOPTION DE PROJET / FONDS HORIZON BIOÉCONOMIE**

Il est proposé par M. Guy Privé, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière au promoteur du projet ci-dessous déposé au Fonds horizon bioéconomie.

Les membres du comité d'évaluation se sont réunis pour évaluer la demande suivante qu'ils ont reçue :

- 1. Analyse d'une étude de faisabilité

Dossier n° 2026-001 | Recommandé positivement par le comité directeur de la Signature innovation

Montant recommandé : 40 000 \$ sur un coût de projet total de 99 750 \$

Date de début : 5 février 2026 | Date de fin prévue : 25 avril 2026

Les montants alloués proviennent du budget autorisé de la Signature innovation.

8 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1 DÉPÔT - RÉSULTATS DES CAMPAGNES D'ÉCHANTILLONNAGE 2025 / LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINT-PRIME

Les rapports rédigés par Gennen sur les campagnes d'échantillonnage 2025 du site d'enfouissement sanitaire de Saint-Prime sont déposés aux membres du conseil.

2026-01-026

8.2 CAMPAGNES D'ÉCHANTILLONNAGE AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINT-PRIME 2026

Il est proposé par M. René Tremblay, appuyé par M. Roger Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy accorde à la société Gennen inc. le mandat de réalisation de trois campagnes d'échantillonnage au lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Prime pour l'année 2026, et ce, pour une somme de 16 072,00 \$ plus taxes.

9 TRANSPORT

10 FONCTIONNEMENT INTERNE ET LOGISTIQUE

2026-01-027

10.1 TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT - BUREAU DE ROBerval

Attendu que dans le cadre du projet de réaménagement des bureaux de la MRC du Domaine-du-Roy à Roberval prévu par la résolution n° 2025-263, certains travaux doivent être réalisés en préparation de l'aménagement du rez-de-chaussée;

Attendu que ces travaux sont nécessaires entre autres pour la gestion des archives et la nécessité d'avoir des bureaux additionnels à court terme pour le fonctionnement de la MRC;

Attendu l'appel d'offres sur invitation transmis à deux entrepreneurs locaux;

Attend que le plus bas soumissionnaire, Construction Tanguay Bonneau a soumis des documents conformes;

Par conséquent, il est proposé par M. Marc Deschênes, appuyé par M. Martin Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de réaménagement des bureaux de Roberval de la MRC du

Domaine-du-Roy à Construction Tanguay Bonneau, et ce, pour une somme de 128 797,44 \$, plus les taxes applicables.

Le coût de ces travaux sera assuré par le Fonds régions et ruralité, volet territorial, et ce, conformément à la résolution n° 2025-083, ainsi que par le surplus accumulé et les appropriations.

2026-01-028

10.2 PROLONGATION DE CONTRAT - JONATHAN THIBEAULT

Attendu le prolongement jusqu'au 31 mars 2026 de l'entente intermunicipale de partage de services en soutien administratif auprès de la Municipalité de Saint-François-de-Sales;

Attendu la nécessité de prolonger jusqu'à la même date le contrat de M. Jonathan Thibeault dans son rôle de soutien à la direction de la Municipalité;

Par conséquent, il est proposé par M. Vital Dumais, appuyé par M. René Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de prolonger le mandat de M. Jonathan Thibeault à titre de soutien à la direction générale de la Municipalité de Saint-François-de-Sales, et ce, jusqu'au 31 mars 2026.

2026-01-029

10.3 EXERCICE DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Attendu que la Loi sur l'équité salariale prévoit une évaluation périodique du maintien du programme d'équité salariale, soit tous les cinq ans;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy doit procéder à cette évaluation cette année;

Attendu l'offre de service de Perreault et Associés pour accompagner la MRC dans cette démarche pour une somme approximative de 9 000 \$;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Pamela Gagnon, appuyé par M. Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de Perreault et Associés pour accompagner la MRC du Domaine-du-Roy dans cette démarche pour une somme approximative de 9 000 \$.

Que les crédits budgétaires pour le paiement de cette somme sont prévus au budget 2026 de la MRC du Domaine-du-Roy.

2026-01-030

10.4 DÉSIGNATION - COMITÉ CULTUREL

Il est proposé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer, appuyé par M. Jean-François Boily et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner M^{me} Pamela Gagnon pour représenter la MRC du Domaine-du-Roy au comité culturel, et ce, jusqu'à la fin de l'entente en 2028 et pour les suites, au besoin.

2026-01-031

10.5 **DÉSIGNATION - TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS**

Il est proposé par M^{me} Claudine Brassard, appuyé par M. Jean-Philippe Boutin et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner M^{me} Marie Noëlle Bhérer pour représenter la MRC du Domaine-du-Roy au comité de suivi pour la mise en œuvre du plan d'action Municipalité amie des aînés/Comité de pilotage de la Table de concertation des aînés, et ce, pour les quatre prochaines années ou la durée de l'entente.

2026-01-032

10.6 **DÉSIGNATION - TABLE DES PARTENAIRES EN SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE**

Il est proposé par M. Martin Pagé, appuyé par M. Jean-François Boily et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner M. Vital Dumais pour représenter la MRC du Domaine-du-Roy à la Table des partenaires en santé et qualité de vie, et ce, pour la durée de son mandat d'élu.

11 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

12 **ÉVALUATION FONCIÈRE**

13 **TERRITOIRE NON ORGANISÉ**

2026-01-033

13.1 **NOMINATION - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Attendu que le conseil de la MRC doit procéder à la désignation de trois de ses membres afin de siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan à la suite des élections municipales de novembre 2025;

Attendu que le conseil de la MRC doit également renouveler le mandat venu à échéance de certains des membres du comité;
Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudine Brassard, appuyé par M. Jean-Philippe Boutin et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner les personnes ci-dessous au comité consultatif d'urbanisme du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan :

Représentant	Organisation	Échéance du mandat
Jacques Dubois	MRC du Domaine-du-Roy	31 décembre 2027
Guy Privé	MRC du Domaine-du-Roy	31 décembre 2026
Roger Villeneuve	MRC du Domaine-du-Roy	31 décembre 2027
François Lévesque	Domtar	31 décembre 2026
Lévis Bilodeau	Amis de la Branche-Ouest	31 décembre 2027
Laury Morin	Ass. hors Zec	31 décembre 2026
François Bégin	Zec la Lièvre	31 décembre 2027
Martin Bonneau	Ass. chasse et pêche Sieur de Roberval	31 décembre 2026
Xavier Saint-Amand	Fédération des pourvoiries du Québec	31 décembre 2027

2026-01-034

13.2 SUBVENTION POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN DE LA LYONNE 2026

Attendu que le règlement n° 299-2023 autorise le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy à accorder annuellement une aide financière au Club du lac François inc. et au Club Rivière aux Saumons, et ce, pour l'entretien estival du chemin de la Lyonne;

Attendu qu'en vertu de l'article 2 du règlement, les montants et modalités de l'aide financière sont à déterminer par résolution du conseil de la MRC;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Pamela Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une aide financière au Club du lac François inc. et au Club Rivière aux Saumons pour l'entretien estival 2026 du chemin de la Lyonne, et ce, pour un montant équivalent à 150 \$ par propriétaire, dans le secteur défini par le règlement n° 299-2023.

Que le versement de l'aide financière corresponde aux montants réellement encaissés de la compensation taxée en vertu dudit règlement.

14 SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

2026-01-035

14.1 NOMINATION - FONDATION CSSS DOMAINE-DU-ROY

Il est proposé par M. René Tremblay, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner M. Luc Chiasson à titre de représentant de la MRC du Domaine-du-Roy à la Fondation du CSSS Domaine-du-Roy, et ce, en remplacement de M. Serge Bergeron.

15 GESTION DE LA VILLÉGIATURE

16 DIVERS

17 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée par l'assistance.

2026-01-036

18 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M^{me} Marie-Noëlle Bhérer, la séance est levée.

En signant ce procès-verbal, le préfet confirme qu'il renonce à son droit de refuser de signer les règlements et résolutions contenus au présent procès-verbal, tel que ce droit est prévu à l'article 142 (3) du Code municipal du Québec.

Yanick Baillargeon
Préfet

Steeve Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorier